

Consultations prébudgétaires – 2015-16

Corriger le sous-financement des transports collectifs et bâtir sur les succès

L'objectif des trois propositions ci-dessous est d'assurer le maintien des actifs des infrastructures de transports et d'atteindre les objectifs de développement des transports collectifs. L'approche vise à combler le manque à gagner prévu dans le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) et à ce que les transports collectifs profitent pleinement du Fonds vert.

Une trentaine d'organismes dont l'Union des municipalités du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la Communauté métropolitaine de Montréal, l'Ordre des architectes du Québec, l'Association du transport urbain du Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et TRANSIT ont signé l'an dernier une déclaration pour la mobilité durable. Les signataires ont demandé de majorer de 1 milliard de dollars par année, pendant dix ans, les sommes investies dans les infrastructures de transport en commun au Québec. Depuis, Québec a haussé de 190 M\$ par an les sommes; il reste donc du chemin à parcourir.

1- DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

- a. Réitérer clairement au budget que les **2/3 des sommes annuelles versées au Fonds vert seront consacrées au développement de l'offre de service** en transports collectifs;
- b. Prolonger à long terme le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun; lancer une nouvelle phase du programme (PAGASTC II), dotée d'une enveloppe annuelle de 200 millions de dollars, et la mettre à disposition des municipalités pour une durée de 4 ans, sans obligation de contrepartie, en attente de rencontrer la recommandation 3a.

2- INFRASTRUCTURES (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC)

- a. Suspendre le développement du réseau routier supérieur dans les centres urbains. Rediriger les sommes vers le maintien des infrastructures de transports et le développement prioritaire des transports collectifs¹.
- b. Au Fonds des réseaux de transport terrestre, **rééquilibrer les investissements transports à une répartition de 30% en transports collectifs** et de 70% en routier;
- c. Accroître la taxe sur l'essence d'au moins 2 cents/litre pendant cinq ans pour mieux capitaliser la portion transports collectifs du FORT;

3- INFRASTRUCTURES (MUNICIPALITÉS)

- a. Rappeler au budget que le Pacte fiscal qui entrera en vigueur en 2016 devra donner **le pouvoir aux municipalités et régions métropolitaines de dégager des sources de financement supplémentaires** pour financer leur part des infrastructures;

Québec devra également obtenir une hausse des contributions fédérales: par un financement accru pour les transports collectifs aux programmes d'infrastructures (Chantiers Canada); par le transfert de l'ensemble des 5G\$ de recettes de la taxe fédérale d'accise sur l'essence aux provinces et le maintien de la règle du 25% de financement de la SOFIL aux transports collectifs. Aussi, le gouvernement doit, à moyen terme, mettre en place un réseau de péages pour compenser la perte de revenus de taxe sur l'essence liée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules.

¹ En 2011, la Fédération des chambres de commerce du Québec, TRANSIT et l'Association pour la santé publique du Québec ont demandé de **suspendre le développement de nouvelles infrastructures routières** et de réaffecter les sommes à la réfection du réseau routier et à la réfection et au développement des transports collectifs. En 2014-15, Transport Québec investit toujours 700 M\$ en développement du réseau routier.

www.transitquebec.org

info@transitquebec.org

50, Ste-Catherine Ouest, bureau 480

Montréal, QC, H2X 3V4

TRANSIT 
Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec